

**LE NUMERIQUE DANS LES COLLEGES
DE LA METROPOLE DE LYON
ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

Visite du collège Victor Grignard

LE COLLÈGE VICTOR GRIGNARD

► PRESENTATION DU COLLEGE VICTOR GRIGNARD

Le collège Victor Grignard, situé dans le 8^{ème}, accueille depuis la rentrée 2016, 610 élèves.

La principale du Collège est Claire Fayolle

► UNE RESTRUCTURATION NÉCESSAIRE

Construit en 1969, le collège Victor Grignard a bénéficié de travaux de restructuration lourde et de reconstruction en 2008.

L'opération comprend notamment la construction d'une demi-pension, d'une salle d'évolution sportive ainsi que la création d'une salle de réunion polyvalente

d'environ 200 places avec un accès indépendant.

Ce réaménagement a également permis la création d'une allée couverte et d'un préau et des espaces verts.

Ils ont été réalisés pour un montant total de 8,8 M € incluant les équipements.

► LES SPECIFICITES DU COLLEGE VICTOR GRIGNARD

Le collège dispose d'une classe ULIS composé de 13 élèves.

Dès 2009 après achèvement des travaux, la nouvelle direction à conjugué l'élan apporté par la métamorphose du collège, pour inscrire l'équipe éducative dans une démarche d'innovation numérique.

Ainsi de 2009 à 2011, Grignard à expérimenté le manuel numérique pour réduire le poids des cartables (mise en ligne sur la classe.com des contenus pédagogiques avec des cours projetés et interactifs).

Relations École Pasteur collège Grignard

Le projet fait l'objet d'une convention spécifique de partenariat entre l'Education Nationale « Collèges numériques et innovation pédagogique ».

L'école Pasteur est équipée en Tablettes Numériques depuis deux ans, ce qui a permis à toute l'équipe pédagogique et aux élèves d'être sensibilisés au maniement des

outils numériques et d'en percevoir toute l'utilité pour les apprentissages.

La mise en place de conseils école/collège a permis de tisser des liens plus étroits avec le collège. L'utilisation du numérique en particulier par les classes de CM1 et CM2 a pour objectif de faciliter la mise en place de projets communs et, pour les élèves, la transition cycle 3/6e.

Dans le cadre des axes du projet du collège Grignard, collège de secteur, et en cohérence avec les axes du projet d'école Pasteur, les objectifs du projet « école connectée » touchent 3 axes :

- L'éducation aux médias ;
- La différenciation et l'approche personnalisée des apprentissages ;
- Le travail collaboratif au sein de la classe et entre les classes

LES COLLÈGES, COMPÉTENCE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Depuis le 1^{er} janvier 2015, c'est désormais la Métropole de Lyon qui a en charge la compétence en matière de collège sur son territoire.

Cette compétence se décline en trois grandes missions :

- * **Assurer le développement des collèges**
- * **Assurer le fonctionnement des collèges et soutenir des actions éducatives**
- * **assurer la restauration scolaire**

► ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COLLÈGES :

Dans le cadre de la politique "éducation et collèges", la Métropole organise **l'ajustement pluriannuel entre les besoins et l'offre de places dans les collèges.**

Sur le volet offre de places, la Métropole assure **la construction, l'extension et la rénovation des collèges, et prend en charge les équipements et les mobiliers.** Ces travaux de constructions, de restructurations partielles ou globales, de mises aux normes... sont menés dans une démarche de développement durable et de réduction des consommations d'énergies.

La programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole prévoit un montant de 270 M€ sur la période 2015/2020 qui porte sur :

- la reprise des opérations initiées par le Département,
- la création de 2 collèges sur Lyon 8^e et Villeurbanne/Vaux en Velin,
- 10 nouvelles restructurations lourdes ou partielles de collèges,
- 1 extension,
- environ 200 opérations annuelles de petits et moyens travaux,
- l'achat de mobilier et équipements notamment de cuisine.

Sur le plan de la **répartition des besoins**, la Métropole arrête les secteurs de recrutement des collèges (sectorisation), après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale. Dans cette optique, il est procédé à une analyse prospective de l'évolution des effectifs, pour anticiper les évolutions des besoins et y répondre par un ajustement de l'offre de places. Le territoire métropolitain est en effet particulièrement concerné par le dynamisme des renouvellements urbains amenant une croissance démographique. Sur l'ensemble des collèges publics de la Métropole, projection de + 5800 élèves à l'horizon 2020.

> **Subventions d'investissement en faveur des collèges privés**

Les établissements privés sous contrat d'association avec l'État peuvent obtenir pour leurs projets d'investissement une subvention de la collectivité, sans toutefois que celle-ci puisse excéder le dixième de leurs dépenses annuelles. Pour l'année 2016, l'enveloppe a été votée pour un montant de 1 500 000 €.

► ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

► DOTATION DE FONCTIONNEMENT :

La Métropole attribue une dotation de fonctionnement aux collèges pour financer les charges de fonctionnement courant de chaque établissement (chauffage, eau, électricité mais aussi fournitures administratives, téléphone, affranchissement,...) d'entretien (petites réparations de maintenance, petit outillages et fournitures), et d'achats de matériels d'enseignements.

Ces aides sont attribuées selon des critères définis par la collectivité, pour financer des charges précises. Une part fixe couvrant l'ensemble des dépenses incompressibles (12 000 € par collège) et une part variable (en fonction des effectifs, des surfaces, viabilisation ...).

Cette dotation de fonctionnement représente 9 millions d'euros pour une année scolaire, pour les 77 collèges publics.

► GESTION DU PERSONNEL :

La Métropole emploie les personnels des collèges dont les missions concernent : la restauration, l'accueil, le ménage et la maintenance.

Cela correspond pour cette rentrée 2016/2017 à 609 agents sur les 77 collèges publics. C'est la Métropole de Lyon qui les recrute, organise leur temps de travail et les rémunère.

► DOTATIONS ANNEXES :

La Métropole intervient également dans les cas suivants :

- **En l'absence d'équipements sportifs** à proximité du collège ou en application des programmes nationaux (ex : piscine), la Métropole est conduite à prendre en charge selon des critères définis, la location d'installations sportives communales (2,3 millions d'euros/an) ainsi que les frais de transports des collégiens vers ces équipements (760 000 euros/an).

- **en l'absence de demi-pension** la Métropole de Lyon prend en charge les frais de transport en bus des collégiens qui déjeunent dans un autre établissement. C'est le cas pour 17 collèges publics (3 600 demi-pensionnaires et 2 672 repas servis par jour.). Cette participation représente 190 000 euros/an.

- **La participation interdépartementale** : lorsque 10% au moins des élèves d'un collège résident dans une autre collectivité que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement peut-être demandée à la collectivité de résidence (cela correspond pour la Métropole à une dépense de 200 000 euros./an).

- **Le forfait d'externat** (10,1 M€) : le code de l'éducation prévoit l'attribution d'un forfait d'externat aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État. Les dépenses de fonctionnement sont calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Une part matériel correspondant à un montant de dotation dont les critères sont fixés par le code de l'éducation nationale et une part personnel correspondant à la rémunération des personnels non enseignants.

► SOUTENIR DES ACTIONS EDUCATIVES

► DOTATIONS FACULTATIVES :

Indépendamment de toute obligation légale, la collectivité territoriale peut également décider de mesures spécifiques notamment en matière d'actions éducatives. La Métropole a validé la poursuite de plusieurs orientations prises par le Conseil Général du Rhône en matière d'action éducative :

- **Aide aux projets d'actions éducatives** : la Métropole soutient, à travers des subventions de fonctionnement (77 000 €), un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiens.

- **Conseil Métropolitain des jeunes** : mise en place en 2016. Ce dispositif permettra aux collégiens de la Métropole de s'inscrire dans un projet collectif à partir de la diversité de leurs territoires. Il sera composé de 57 collégiens élus en classe de 4ème. Chaque mandat durera 2 années scolaires. Afin de garantir une répartition proportionnelle des établissements sur le territoire, les collèges de chaque Conférence des maires seront appelés à élire un candidat tous les 2 mandats. Les jeunes élus seront répartis en commissions de travail, dont les thèmes concerneront des problématiques liées à leur tranche d'âge. 2 ou 3 séances plénières au cours du mandat seront organisées en présences des 113 collèges.

- **Voyage-Mémoire à Auschwitz-Birkenau** : approcher de manière directe la réalité de

l'histoire, en confrontant les collégiens aux camps d'extermination d'Auschwitz et de Birkenau, accompagnés par d'anciens déportés. Il témoigne également de l'engagement de la Métropole dans l'éducation des collégiens au travail de Mémoire. Le voyage concernera 150 collégiens (10 collèges de la Métropole et 5 du Rhône). Le voyage se déroulera sur deux journées, en mars 2016.

- La Métropole soutient également un certain nombre de partenaires sous forme de **subventions annuelles**, dans le cadre de leur action en direction des collèges. C'est le cas du réseau Canopé Académie de Lyon (ancien CRDP), opérateur du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de ressources pédagogiques, éducatives et culturelles.

- Le numérique dans les collèges : la Métropole, dans le cadre de programmation pluriannuelle, soutient fortement le développement du numérique éducatif dans les collèges, à hauteur de 19 millions d'euros. Elle développe ainsi l'équipement des collèges (équipement des classes en vidéoprojecteurs interactifs, mise à niveau du parc des machines et des logiciels, etc) et soutien l'expérimentation de nouvelles formes d'enseignement (expérimentation des tablettes individuelles, mise en place d'un learning lab au collège JP Rameau à Champagne au Mont d'Or etc).

► ASSURER LA RESTAURATION SCOLAIRE

En matière de restauration scolaire, la Métropole intervient à plusieurs niveaux :

- **par la mise en place d'une tarification sociale** : en 2009 ont été mis en place des tarifs aidés et harmonisés pour les repas servis aux collégiens dans l'ensemble des collèges publics (étendu en 2010 aux collèges privés sous contrat) il s'agit d'un

dispositif propre à la Métropole. Ces tarifs sont calculés en fonction du quotient familial : 1 €, 2 €, 3 € ou 3,90 €. Dans un souci d'équité, cette politique d'aide sociale a été étendue aux collèges privés sous contrat, selon des modalités spécifiques, à savoir une aide de 1,20 € ou 2,50 € par repas et selon le quotient familial.

- **par le suivi du fonctionnement des cantines** : 46 restaurants scolaires fonctionnent en régie et le service de restauration est donc assuré directement par le personnel de la Métropole (15 201 demi-pensionnaires et 12 494 repas servis par jour) ;

- **par le pilotage des délégations de service public** : 14 cantines sont gérées en délégation de service public (6 400 demi-pensionnaires), mode de gestion par lequel la Métropole confie le fonctionnement du service de restauration à un délégataire (6 375 demi-pensionnaires et 5 772 repas servis par jour) ; Les contrats d'affermage sont depuis 2013 très précis sur les exigences de la collectivité en matière notamment de qualité des produits, de recours aux produits locaux et circuits courts ainsi que de réduction du gaspillage des déchets.

La Métropole de Lyon a décidé de mener une étude pour définir le ou les meilleurs modes de gestion en prenant en compte la restauration scolaire dans son ensemble, tout en respectant les particularités de

chaque collège et en optimisant leur fonctionnement (si passage en DSP reclassement des agents, certaines régies sont efficaces...).

Une réflexion sur la mutualisation des cantines scolaires et des cuisines centrales est en cours.

- **par l'action menée en faveur des circuits courts et contre le gaspillage alimentaire.**

La Métropole réalise des actions permettant de développer les échanges entre les collèges et les plateformes d'approvisionnement en produits locaux issus des circuits courts et parallèlement développés des actions de communication auprès des collégiens (équilibre alimentaire, gestion des déchets, provenance des produits ...).

Enfin, un travail de valorisation des déchets est mis en place dans les collèges, puisque l'on estime que les déchets alimentaires représentent plus de la moitié des ordures ménagères produites dans les collèges dotés d'une demi-pension.

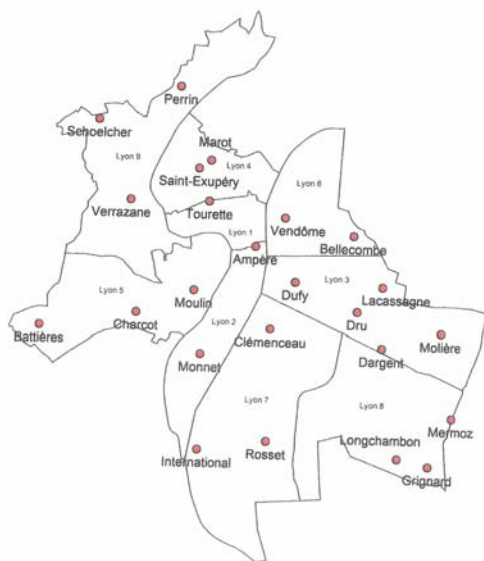
LES COLLÈGES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

On compte actuellement 113 collèges qui représentent un effectif de 62 041 élèves, dont :
77 collèges publics qui accueillent 41 194 collégiens

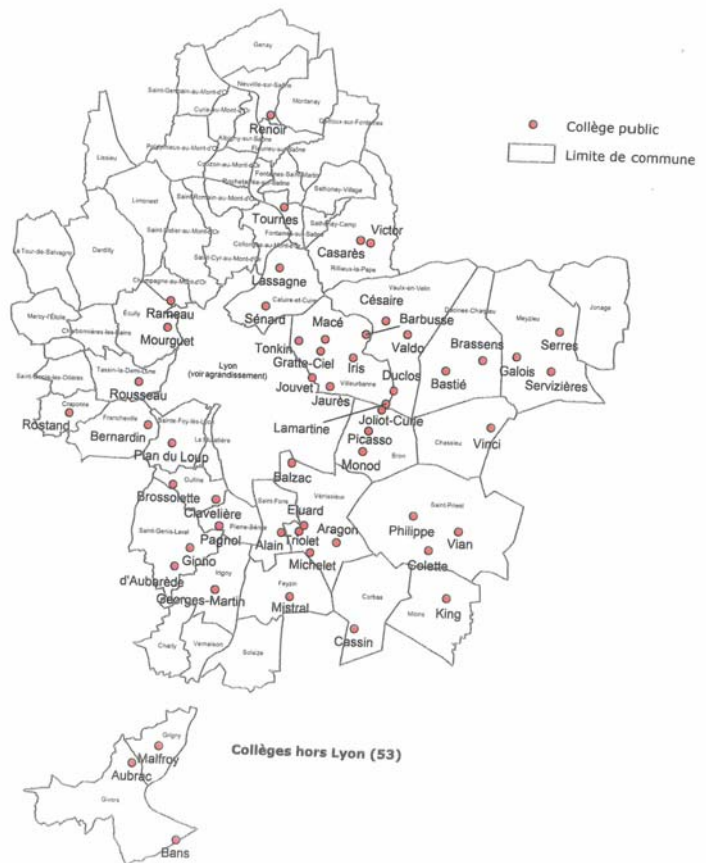
→ 24 collèges se situent sur Lyon et 53 en dehors de Lyon

→ 609 agents départementaux permanents des collèges

Collèges publics



Collèges de Lyon (24)



Collèges hors Lyon (53)

FOCUS SUR ... LES ACTIONS DE LA METROPOLE EN MATIERE DE NUMERIQUE EDUCATIF

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, la Métropole de Lyon a décidé d'investir 19 millions d'euros dans le numérique éducatif des collèges,

► L'EQUIPEMENT DES COLLEGES

Cet investissement va ainsi permettre de développer et moderniser concrètement l'équipement des établissements :

- finalisation du programme d'équipement de chaque classe en vidéoprojecteur interactif,
- mise à niveau du parc machine et des logiciels,
- nouvelle version des Espace numérique de travail : ensemble de service numérique mis à disposition de la communauté éducative par chaque établissement scolaire (ENT) des collèges laclasse.com

poursuivant la démarche initiée par le département du Rhône, d'enclencher une dynamique métropolitaine autour de la diffusion numérique des savoirs.

Au-delà de l'aspect « matériel », cet investissement permet :

- d'encourager les initiatives innovantes et les expérimentations des enseignants et des établissements,
- de créer des synergies avec l'ensemble des acteurs de la science et de la culture du territoire,
- en lien avec la dynamique Frenchtech, le développement de start-ups autour des technologies pour l'éducation en leur donnant accès des terrains d'innovation et d'expérimentation.

► L'EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES FORMES D'ENSEIGNEMENTS

Ces équipements, en offrant aux enseignants et aux élèves un socle technique solide pour travailler dans un contexte sécurisant, ouvrent de nouvelles perspectives de travail et d'enseignement liées à la nature même des matériels mis à disposition (mobilité, fabrication rapide, travail collaboratif en réseau...).

La Métropole accompagne ainsi les collèges qui souhaitent expérimenter des actions éducatives liées aux numériques.

Parmi les expérimentations soutenues par la Métropole dans ces collèges :

► EXPÉRIMENTATION TABLETTES INDIVIDUELLES

Dans le cadre du programme national de préfiguration du plan numérique pour l'éducation, les élèves de 4^{ème} et 5^{ème} de 3

collèges ont été équipés d'une tablette individuelle au cours de l'année scolaire 2016-2017. Ces établissements ont vu leur infrastructure réseau améliorée pour permettre la couverture en wifi des salles de classes. Les 3 collèges concernés sont :

- Victor Grignard, Lyon 8
- Philippe Rameau, Champagne-au-Mont-d'Or
- Aimé Césaire, Vaulx-en-Velin

Depuis leur déploiement, les tablettes ont permis l'émergence de nouvelles pratiques, et ont notamment facilité le travail collaboratif et incité à la personnalisation des apprentissages.

► **CLASSE CULTURELLE NUMÉRIQUE : HABITER, CARTOGRAPHIE DE QUARTIER**

Lutter contre le gaspillage alimentaire avec l'aide d'un designer, cartographier ses lieux de vies en dialoguant avec un philosophe, expérimenter avec un écrivain un travail d'écriture façon cadavre exquis ... la classe culturelle numérique permet, grâce aux outils numériques, de mettre en relation les élèves et leurs enseignants avec des artistes ou scientifiques et des lieux culturels pour mener des projets éducatifs et artistiques collaboratifs.

Pour cette année scolaire 2016-2017, 6 projets ont vu le jour :

- Lutte contre le gaspillage ;
- 14-18 : "Travailler avec les Archives départementales et métropolitaines sur cette période et écrire un roman historique sur son quartier" ;
- Habiter : "Projet passerelle CM2/6ème de cartographie sensible de nos lieux de vie, avec un philosophe et la DATA Grand Lyon" ;
- AIR "Écrire une nouvelle collaborative en cadavre exquis avec un auteur" ;
- ZéroGaspi "Éliminer le gaspillage alimentaire au collège grâce à la gourmandise, c'est possible grâce au Food Design" Code "Mener un projet de code créatif avec sa classe et réaliser un jeu en réseau" ;
- Polar/Krimi "Écrire un roman illustré franco-allemand avec un auteur de polar et un illustrateur, en collaboration avec des collégiens allemands".

Le collège Victor Grignard participait à l'atelier « Habiter ».

► **LA CLASSE.COM**

Laclasse.com est l'environnement numérique de travail des collèges et écoles de la Métropole de la Lyon. Pour la rentrée scolaire 2016, ce service en ligne a été entièrement renouvelé : une interface plus simple et intuitive, compatible tablette et

smartphone, facilement adaptable pour chaque établissement.

Laclasse.com offre aux élèves, parents et enseignants un point d'accès unique et personnel, protégé par un mot de passe, à un ensemble d'outils et de ressources pédagogiques : cahier de texte, logiciels de vie scolaire (notes et absences), blogs d'établissement, manuel scolaires numériques, outils de collaboratif et de communication, suivi de la scolarité...

Le collège Victor Grignard était bêta testeur de cette nouvelle version l'an dernier et l'a généralisée à tous ses élèves lors de cette rentrée.

<http://www.laclasse.com>

► **EDUCATOUCH**

Plusieurs collèges de la Métropole accueillent une table tactile dans leur centre de documentation (8 collèges sont associés à la démarche, 2 tables servent à l'expérimentation, 4 nouvelles tables seront installées avant fin 2016).

Utiliser une table tactile comme support pédagogique permet de développer des usages transdisciplinaires et collaboratifs : les enseignants coproduisent des scénarios et des séquences pédagogiques, les élèves explorent, jouent et travaillent autour de la table. Le changement de posture physique a un impact significatif sur les échanges et l'implication des élèves.

Cette expérimentation est conduite par Erasme, laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole de Lyon, en partenariat avec Canopé et la société BIIN.

<http://experimentationtabletactile.blogs.la-classe.com/>

Contact presse :
Métropole de Lyon : Domitille JUBERT
04 26 99 36 80
djubert@grandlyon.com